



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

**La Ministre de l'éducation nationale
Le Ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative**

- Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;
Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 6 juin 2024 relatif aux taux de promotion dans le corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse,

ARRENTENT

Article 1^{er} – Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2024 :

Pascale LACOSTE MOLINA
Catherine BOUDET
Emmanuel DELESTRE
Sandrine MOTRET
Véronique PAQUIER
Olivier SIBERCHICOT
Virginie BROHAN
Ludovic BRUN
Marie-José MARTY
Christelle RICHARD
Aude LAVANCHY
Séverine RONDEL
Nicolas DUFOUIL

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **20 DEC. 2024**

P/ Les Ministres et par délégation,
Le sous-directeur
des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs,
techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

Vincent GOUDET